

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis 2011-2016 / N° 8

Demande de crédit de construction pour le remplacement des collecteurs EC et EU ainsi que des conduites d'eau potable et de gaz entre la place de La harpe et le Lac

La commission composée de :

Mesdames	Joëlle Gentile Valérie Schlup Mantzouranis
Messieurs	Michel Ansermoz Patrick Bréchon, rapporteur Robert Damond, président José-Manuel Dos Santos Jean-Pierre Roland

s'est réunie le 14 septembre 2011 en présence de MM. Cédric Echenard, Municipal, et Serge Gambarasi, chef du Service technique, que nous remercions pour toutes leurs explications.

Le projet

Cette étape de travaux fait partie d'un plan général d'investissement estimé en 2008 à 15 millions. La première étape fut celle réalisée en 2009-2010 dans les secteurs « Au Pré-du-Gaud » et « Bellefontaine » pour un montant d'environ 2,5 millions. Ce préavis représente donc la seconde étape de ce plan, la troisième étape concernera les travaux dans la Ruelle des Halles, la quatrième ceux dans la Grand-Rue, etc...

Le maintien d'un déversoir « provisoire » est rendu obligatoire par le fait que le quartier en amont n'est pas encore conforme au niveau des réseaux et du séparatif. Une fois cette mise en conformité réalisée, ce déversoir deviendra obsolète.

2 sondages ont été effectués au mois de juin 2011.

Les matériaux préconisés pour les conduites, à savoir polyester renforcé de fibre de verre pour les écoulements EU/EC et polyéthylène pour les conduites d'eau sous pression et de gaz sont ceux qu'il convient d'utiliser pour ce type d'ouvrage. Ce sont ceux qui offrent les meilleures garanties en matière de durabilité et le meilleur rapport qualité-prix.

Les diamètres des conduites d'écoulement, à savoir 600 à 700 mm pour les eaux usées et 1000 à 1250 mm pour les eaux claires sont rendus nécessaires pour la sécurisation du Centre Ancien qui, par le passé, a été inondé à plusieurs reprises.

Les travaux vont durer 7 mois, soit de la fin octobre 2011 à la fin mai 2012. Le secteur de la Rue du Port concerné et le parking Est du Casino seront fermés à la circulation. L'accès au reste de la Rue du Port se fera depuis le carrefour Route de Genève / Route de Gilly. Les travaux sous la Grand-Rue seront exécutés de nuit, la circulation dans la Grand-Rue devant être garantie la journée. Le Green-Bus effectuera, pour les courses de 16h00 à 20h00, une manœuvre de rebroussement à la hauteur du parking Ouest du Casino. La place de La Harpe sera également fermée à la circulation. L'accès aux Chemins du Rosey, du Martinet et Val'Ombré seront assurés par la partie amont du Chemin du Rosey en supprimant provisoirement la barrière qui se trouve à la hauteur du Chemin du Couchant.

L'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurances) subsidiera le réseau d'eau sous pression à hauteur d'environ Fr. 25'000.—, pour pouvoir en profiter en cas d'incendie.

Vues de la commission

Les travaux décrits dans ce préavis sont obligatoires et indispensables, la Commune ne peut donc pas s'y soustraire. La procédure d'appel d'offres pour les travaux de génie civil a été faite selon la loi sur les marchés publics. Sur 16 entreprises inscrites, 5 ont rendu une offre. L'entreprise Roger Barbey SA à Epalinges est celle qui a offert les meilleures conditions. Cette entreprise a déjà travaillé pour la Commune de Rolle en 2010, et ce à son entière satisfaction.

Nota bene: La Commission des finances a étudié les aspects financiers de ce préavis le 21 septembre 2011 et a accepté à l'unanimité les conclusions de celui-ci.

Conclusions

En conclusion, la commission vous invite, à l'unanimité, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2011-2016 / N° 8 de la Municipalité du 30 août 2011,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

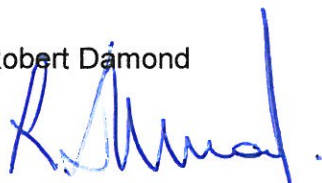
1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 1'200'000.— pour la réalisation des travaux de remplacement des collecteurs EC et EU ainsi que des conduites d'eau potable et de gaz entre la place de La Harpe et le Lac ;
2. Autorise la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 1'200'000.— à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte N° 4600.5040.2 « Remplacement collecteurs EC et EU – place de La Harpe et le Lac » après déduction de la subvention liée au réseau d'eau potable ;
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.

Rolle, le 30 septembre 2011

Au nom de la commission

Le président

Robert Dämond



Le rapporteur

Patrick Bréchon

